

Nouveaux Etats pour la Convention sur l'eau

La Convention sur l'eau est entrée en vigueur en 1996 dans le cadre de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-ONU). Elle vise la protection et l'exploitation durable des eaux transfrontières de surface et souterraines. Elle réunit, outre la Suisse, la plupart des pays de l'UE ainsi que des Etats d'Europe orientale et d'Asie centrale. A l'occasion de sa dernière réunion en novembre 2012 à Rome, la convention a été ouverte à tous les Etats membres de l'ONU, comme l'avait proposé la Suisse. Cette étape est importante parce qu'on peut ainsi faire progresser les objectifs de l'accord dans le monde, estime Sibylle Vermont de l'OFEV. Divers pays comme l'Irak et la Tunisie ont participé à la rencontre et s'intéressent déjà à une adhésion.

Par ailleurs, la Suisse et les Pays-Bas ont repris la présidence du groupe de travail sur l'eau et les changements climatiques. Celui-ci doit constituer une plateforme mondiale rassemblant et diffusant les expériences acquises quant aux effets du réchauffement sur la gestion des cours d'eau et des lacs transfrontières. Des projets pilotes testeront notamment des stratégies d'adaptation et des mesures concrètes. Lors de leur séance, les Etats membres ont aussi décidé de coopérer plus étroitement avec le FEM (voir ci- contre).

Sibylle Vermont
Présidente de la Conférence des Parties
Division Affaires internationales
OFEV
031 322 85 47
sibylle.vermont@bafu.admin.ch